

Le « chèque énergie » augmenté à cause de la hausse du prix du gaz ?

Face aux hausses des prix qui touchent environ 5 millions de foyers en France, le gouvernement voit dans le « chèque énergie » le meilleur instrument pour limiter l'impact de la hausse du prix du gaz et de l'électricité.

Hausse du tarif réglementé du gaz Engie

Au 1er septembre 2021, les tarifs réglementés du gaz Engie ont augmenté de 8% tandis que l'électricité a dépassé la barre symbolique de 100 euros le mégawattheure. Dès lors, ces sujets vont jouer dans la balance de la campagne présidentielle de 2022. Le ministre du budget est à la recherche de solutions pour préserver le pouvoir d'achat des Français et cela, dès l'automne 2021.

Pour Bruno Le Maire, le « chèque énergie » est le meilleur instrument pour faire face à ces hausses de prix. Pour le moment, ces aides sont seulement distribuées aux foyers les plus modestes pour leur permettre de payer leurs factures énergétiques. A la suite du mouvement des « gilets jaunes » cette aide a été augmentée de 150 euros en moyenne et élargie à 6 millions de foyers. Pour le ministre de l'Économie, le « chèque énergie » doit être adapté à la situation actuelle. Pour Bercy, l'utilisation du « chèque énergie » est plus simple que de faire des calculs fiscaux. Pour Laurent Saint-Martin, le rapporteur du Budget à l'Assemblée Nationale, le « chèque énergie » donnerait l'avantage d'un décaissement rapide pour permettre aux foyers les plus modestes de pouvoir faire face aux factures de l'hiver qui approche.

Des mesures fiscales sur l'électricité

Si le « chèque énergie » semble être une solution, le gouvernement réfléchit à d'autres pistes face à la hausse des prix de l'énergie. Une des pistes étudiées serait d'aider les consommateurs d'électricité. L'État français va économiser 3 milliards d'euros sur les contrats solaires et éoliens en 2022 par rapport à 2021. Une des idées étudiées serait de rétrocéder une partie de ces économies aux consommateurs.

Deux taxes sur l'électricité sont étudiées par Bercy pour trouver la meilleure solution pour le contribuable français. La première est la contribution tarifaire d'acheminement (CTA), destinée à la Caisse nationale des industries électriques et gazières et sert à financer le régime de retraite des salariés du secteur. La deuxième taxe étudiée est la contribution au service public de l'électricité (CSPE) qui est imposée aux fournisseurs d'énergie.